

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

Objets trouvés

Vous avez trouvé une pièce d'identité, des clés, un doudou sur la voie publique ? Ou dans les transports ? Apportez-les à l'accueil de l'hôtel de Ville pour que ces objets trouvés aient une chance de retrouver leur propriétaire.

Si vous trouvez un objet dans la rue, vous pouvez le rapporter à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

La mairie se charge de prendre contact avec le propriétaire de l'objet si elle peut déterminer ses coordonnées. Les documents d'identité tels que les cartes d'identité, les titres de séjour, les passeports et les permis de conduire sont expédiés en Préfecture pour destruction. Pour les autres objets trouvés, vous pouvez consulter leur délai de conservation dans le "règlement municipal des objets trouvés" dans les documents à télécharger.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00